CERIMME

APPEL D'OFFRES OUVERT

N° CER01/2015

FOURNITURE, LIVRAISON, INSTALLATION ET MISE EN MARCHE D'EQUIPEMENTS DES LABORATOIRES DU CERIMME

- EN SIX LOTS –

CAHIER DES CHARGES

PRESENTATION DU CERIMME

Mission et Objectifs

Le Centre d'Etudes et de Recherches des Industries Métallurgiques, Mécaniques, Electriques et Electroniques (CERIMME) est une association à but non lucratif conformément au Dahir du 15 Novembre 1958, émanation du Ministère de l'Industrie et de la FIMME.

Il est créé pour offrir à l'ensemble des Industries un foyer d'assistance, de collaboration, d'étude et de recherche. Sa mission principale est de contribuer au progrès technique et à l'amélioration de la productivité, de réaliser des essais de contrôle de conformité ainsi que des prestations d'assistance technique liées à la promotion de la qualité des produits.

Il constitue une composante primordiale dans le programme de mise à niveau des entreprises du secteur des Industries Métallurgiques, Mécaniques, Electriques et Electroniques au Maroc.

Services

Parmi ses multiples services, le CERIMME met à la disposition des entreprises :

- L'assistance technique conduite par des spécialistes
- Les laboratoires d'essais du CERIMME munis d'équipements et d'instruments de technologie avancée
- Les Recherches et développements technologiques, en collaboration avec des Universités, des écoles d'Ingénieurs et le Réseau de Centres Techniques
- Les connaissances sur la Qualité, la Normalisation et la Certification
- Les activités de spécialisation et perfectionnement nécessaires à la Profession : Formation intra ou extra – entreprise, Journées techniques, Séminaires…

Domaines d'expertise: Métrologie, Technique d'Etalonnage, Mécanique, Métallurgie, Electricité, Energétique

Moyens Techniques

- Laboratoire de Métallurgie
- Laboratoire de Métrologie
- Laboratoire d'Essais Mécaniques
- Laboratoire d'Essais Electriques
- Laboratoire d'Energétique
- Cellule d'Assistance Technique

CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES (CPS)

ARTICLE 1 : OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

L'objet du marché est la fourniture, la livraison, l'installation et la mise en service d'équipements pour les laboratoires du CERIMME dans le cadre du programme RSA (Réussir le Statut Avancé) entre le Maroc et l'Union Européenne.

Article 2 : NOMBRE DE LOTS

Le présent appel d'offres est divisé en six lots :

Lot 1 : Acquisition d'équipements d'essais électriques/Supports
Lot 2 : Acquisition d'équipements d'essais électriques/Bancs d'essais
Lot 3 : Acquisition d'équipements d'essais sur appareils à gaz/Supports
Lot 4 : Acquisition d'équipements d'essais sur appareils à gaz/Analyseur de gaz
Lot 5 : Acquisition d'équipements d'essais sur appareils à gaz/Banc d'essais
Lot 6 : Acquisition d'équipements d'essais sur appareils à gaz/Chambre étanche

Les données relatives aux spécifications techniques de chaque lot, sont indiquées dans l'article 28 du présent CPS.

ARTICLE 3 : MODE D'ATTRIBUTION

L'attribution sera prononcée par lot.

ARTICLE 4 : LIEU DE LIVRAISON ET D'INSTALLATION

La livraison et l'installation de chaque lot, auront lieu dans les locaux du CERIMME, sis à l'adresse suivante :

CERIMME, Complexes des Centres techniques, Route BO 50, Sidi Maârouf, Ouled Haddou - Casablanca - MAROC

ARTICLE5: LANGUE DE L'OFFRE

L'offre préparée par le Soumissionnaire et toute la correspondance et les documents relatifs à l'offre, échangés entre le Soumissionnaire et le CERIMME seront rédigés en langue française.

ARTICLE 6 : DELAI ET VALIDITE DES OFFRES

Le Présent marché ne sera valable, définitif et exécutoire qu'après validation définitive de la commission du suivi du Fonds d'Appui au Centres Techniques (FACET), et la notification de son approbation à l'attributaire par le CERIMME.

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de quatre vingt dix jours (90) à compter de la date d'ouverture des plis.
Si la commission d'appel d'offres n'a pas fait son choix dans ce délai, le CERIMME peut proposer sa prolongation par lettre recommandée avec accusé de réception.
Seuls les soumissionnaires qui ont donné leur accord par lettre recommandée avec accusé de réception restent engagés pendant le nouveau délai.

ARTICLE 7 : DOMICILIATION DU TITULAIRE

Toutes les notifications qui se rapportent à l'exécution du Présent marché sont valables lorsqu'elles ont été faites au siège du titulaire.

En cas de changement de domicile, le titulaire est tenu d'en aviser le CERIMME par lettre recommandée avec accusé de réception dans **les quinze (15) jours** suivant la date d'intervention de ce changement.

ARTICLE 8: DELAI D'EXECUTION

Le délai de livraison est fixé à Quatre (04) mois (au maximum).
Il prendra effet à compter du lendemain du jour de la notification de l'ordre du CERIMME à l'attributaire de chaque lot.

ARTICLE 9: NATURE DES PRIX

Le prix du présent marché est à prix global.
Le prix est établi et calculé sur la base de la décomposition du montant global de chaque lot, annexé au présent CPS.
Les prix du marché comprennent le bénéfice ainsi que tous droits, impôts taxes, frais généraux, faux frais et d'une façon générale, toutes les dépenses qui sont la conséquence nécessaire directe ou indirecte de l'exécution.

Pour les fournisseurs Hors Maroc, les prix s'entendent DDP (Delivered duty paid) à l'exclusion de la TVA.

ARTICLE 10: PRIX DU MARCHE ET REVISION DES PRIX

Les prix sont fermes et non révisables. Le soumissionnaire renonce de manière expresse à toute demande de révision des prix.

ARTICLE 11: RECEPTION DU MATERIEL

Avant toute livraison, le CERIMME procédera à la vérification de la conformité du matériel à tous les points de vue avec les spécifications du marché et/ou à la documentation présentée lors de la procédure de l'appel d'offre.

La réception des équipements livrés, est prononcée une fois le matériel installé et mis en service dans les locaux du CERIMME à Casablanca et une fois tous les essais et vérifications nécessaires déclarés satisfaisants par la commission de réception.
Outre les vérifications techniques, il sera demandé à l'attributaire de procéder aux démonstrations de fonctionnement de son matériel et d'assurer ainsi une formation au personnel du CERIMME destiné à le prendre en charge.
Tous les équipements doivent être accompagnés d'une documentation technique (manuel d'utilisation, guides, etc.) rédigée en langue française.

ARTICLE N°12 : **RETENUE DE GARANTIE**

La retenue de garantie à prélever sur le montant de chaque acompte est de dix pour cent (10 %),

Elle est acquise de plein droit au CERIMME en cas de malfaçons, négligences ou autres manquements du titulaire à ses obligations.

La possibilité et les conditions de cautionner partiellement ou totalement cette retenue de garantie est laissée à l'appréciation du CERIMME

ARTICLE N°13 : **ASSURANCE**

Avant tout commencement de livraison, le titulaire doit adresser au CERIMME des attestations délivrées par un ou plusieurs établissements agrées à cet effet justifiant la souscription d'une ou de plusieurs polices d'assurances pour couvrir les risques inhérents à l'exécution du marché et précisant leurs dates de validité.

Les dites assurances doivent couvrir le matériel pour tous les risques jusqu'à l'installation et la mise en service.

Ces attestations devront être remises au plus tard à la signature du marché.

ARTICLE 14 : MODALITES DE REGLEMENT

Pour le règlement, le fournisseur est tenu de présenter au CERIMME une facture pour chaque lot en cinq (5) exemplaires, appuyée du bon de livraison portant la date de dépôt du matériel. Le fournisseur doit en outre préciser les coordonnées de son compte bancaire

Le règlement sera effectué selon les modalités suivantes :

- 90% à la livraison de la fourniture au CERIMME, après la notification de la réception des équipements reconnus quantitativement et qualitativement conformes aux spécifications du marché et après installation, mise en route et formation
- 10% de retenue de garantie

Le mode de règlement pour les fournisseurs étrangers (Hors Maroc) sera effectué par lettre de crédit irrévocable ou remise documentaire. Les modalités de paiement citées ci-haut y seront portées, aussi les frais bancaires inhérents à l'ouverture de l'accréditif seront supportés par chaque partie.

Les fournisseurs locaux seront payés par virement bancaire selon les modalités présentées ci-haut.

ARTICLE N°15 : **PENALITES DE RETARD**

A défaut d'exécution dans le délai prescrit, il sera appliqué une pénalité pour chaque jour de retard. Cette pénalité sera déduite d'office et sans mise en demeure préalable des décomptes des sommes dues au titulaire.

La pénalité sera calculée conformément à la formule ci-dessous :

P = (V x R) / 1000

Avec:
P: Montant de la pénalité ;
V: Valeur pénalisante, cette valeur est égale au prix du matériel en retard et du matériel livré qui est inutilisables sans le matériel en retard ;
R: Nombre de jours de retard.

Toutefois, le montant des pénalités est plafonné à dix pour cent (10%) du montant initial du marché.

ARTICLE 16 : RETENUE A LA SOURCE APPLICABLE AUX TITULAIRES ETRANGERS NON RESIDENTS AU MAROC

Une retenue à la source au titre de l'impôt sur les sociétés ou de l'impôt sur le revenu, le cas échéant, fixée au taux de dix pour cent (10%), sera prélevée sur le montant hors taxe sur la valeur ajoutée des fournitures réalisées au Maroc dans le cadre du présent marché.

ARTICLE 17 : GARANTIE – DELAI DE GARANTIE
L'attributaire garantit que le matériel, livré en exécution du marché, est neuf, n'a jamais été utilisé, est du modèle le plus récent en service, inclut toutes les dernières améliorations et innovations technologiques, et n'aura aucune défectuosité due à sa fabrication.
La durée de cette garantie est **de vingt-quatre (24) mois** après prononciation de la réception. Le délai de garantie commence à courir au lendemain de l'installation des équipements.

ARTICLE 18 : GLOBALISATION PAR LOT
L'attributaire devra prévoir dans ses prix et ses livraisons, la totalité des équipements annexes et fournitures de matériel nécessaires à la mise en route des équipements.

ARTICLE 19 : PIECES INCORPOREES AU MARCHE
1- Le présent cahier des prescriptions spéciales (CPS)
2- L'acte d'engagement.
3- Le Bordereau des prix lot1, lot2, lot3, lot4, lot5 ou lot6.

ARTICLE 20 : OBLIGATIONS DU FOURNISSEUR
Sont à la charge du fournisseur :

- L'achèvement à pied d'œuvre,
- L'installation et le raccordement de l'ensemble,
- La mise au point de l'installation,
- La mise en service,
- La formation pour l'utilisation des équipements.

Le fournisseur est tenu de fournir :
- Une documentation technique détaillée concernant le matériel installé, en français,
- Un mémoire descriptif détaillé de l'installation en français,
- Une notice de maintenance des équipements en français.

ARTICLE 21 : JUSTIFICATION DES CAPACITES ET DES QUALITES :

Chaque Soumissionnaire est tenu de présenter un dossier administratif et un dossier technique.

Le dossier administratif comprend :

- **a-** La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du Soumissionnaire ;
- **b-** Le formulaire de soumission dûment rempli, signé et cacheté
- **c-** Le présent CPS dûment paraphé, complété par le cachet du Soumissionnaire, et portant de façon apparente sur la dernière page la mention " Lu et approuvé ".

Le dossier technique comprend :

- **a-** Une note indiquant les moyens humains et techniques du Soumissionnaire
- **b-** Les attestations délivrées et cachetées par les maîtres d'ouvrage pour des offres similaires à celles objet du présent appel d'offres, réalisées durant les cinq (5) dernières années
- **c-** Les certifications dont dispose le Soumissionnaire en matière de qualité.
- **d-** L'offre technique relative au présent appel d'offres. Les caractéristiques techniques doivent êtres présentées en détail d'une manière clair et comportant toutes les informations concernant chaque élément du matériel y compris son fabriquant d'origine.

ARTICLE 22 : OFFRE DE PRIX

L'attributaire de chaque lot s'engage à fournir les équipements concernés conformement aux spécifications techniques de l'article 28 du présent CPS et au montant du bordereau des prix.

ARTICLE 23 : PRESENTATION DES OFFRES DES SOUMISSIONNAIRES

L'Offre présentée par chaque Soumissionnaire est mise dans un pli cacheté portant :

- Le nom et l'adresse du Soumissionnaire ;
- L'objet et le numéro de l'appel d'Offres;
- Le numéro de lot
- La date et l'heure de la séance d'ouverture des plis ; et
- L'avertissement que "**le pli ne doit être ouvert que lors de la séance d'ouverture des offres**".

Ce pli contient deux enveloppes pour chaque lot

- **a.** La première enveloppe comprend le dossier administratif et le dossier technique. Cette enveloppe doit être cachetée et porter de façon apparente, outre les indications portées sur le pli, la mention "**Dossier administratif et technique**" ;

b. La deuxième enveloppe comprend l'offre financière du Soumissionnaire. Elle doit être cachetée et porter de façon apparente, outre les indications portées sur le pli, la mention "**Offre financière**".

Les soumissionnaires sont réputés s'être assurés, avant le dépôt de leur(s) offre(s), de l'exactitude et du caractère complet de celle(s)-ci, d'avoir tenu compte de tous les éléments nécessaires à l'exécution complète et correcte du marché et d'avoir inclus tous les frais dans leurs tarifs et leurs prix.
Chaque enveloppe devra mentionner également le nom, l'adresse du Soumissionnaire, le numéro et le libellé de l'appel d'Offres.
L'Offre du Soumissionnaire accompagnée des documents, précités, doit être reçue par le CERIMME à la date, à l'heure et le lieu, précisés dans le présent document.

ARTICLE 24 : DEPOT DES PLIS DES SOUMISSIONNAIRES :

Les plis sont, aux choix des Soumissionnaires :

a) Soit déposés, contre récépissé, dans le bureau du secrétariat du CERIMME ;
b) Soit envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception au CERIMME ;
c) Le délai pour la réception des plis expire à la date et à l'heure, fixée par l'avis d'appel d'offres pour la séance d'examen des offres.
Les plis déposés ou reçus postérieurement au jour et à l'heure, fixés ne sont pas admis.

ARTICLE 25 : OUVERTURE ET EVALUATION DES OFFRES

Ouverture des dossiers administratifs et techniques

Le CERIMME ouvre les dossiers administratifs et techniques des offres à la date et heure fixées dans l'avis de l'appel d'offres, à l'adresse suivante :

CERIMME, Complexes des Centres techniques, Route BO 50, Sidi Maârouf, Casablanca – MAROC

La commission d'ouverture des plis examinera les Offres pour déterminer si :

- Elles sont complètes ;
- Toutes les pièces prévues sont fournies; et
- Elles sont conformes au présent document.

La commission vérifie que les documents ont été correctement signés, et que les Offres sont, d'une manière générale, en bon ordre.
La commission écartera toutes les offres qui ne sont pas complètes, et celles comportant ou exprimant des réserves notables sur les clauses essentielles.

Evaluation administrative et technique des Offres

Pendant la même séance d'ouverture des plis, évoquée au paragraphe ci-dessus, et après délibération sur la conformité des Dossiers Administratifs, la commission vérifie, pour chaque lot séparément, si le dossier technique est conforme aux prescriptions du présent appel d'offres. Un dossier technique est

conforme lorsqu'il respecte sans restriction les modalités et les spécifications techniques stipulées dans le dossier d'appel d'offres.
En suite, la commission établit la liste des Offres admissibles sur le plan administratif et technique et procédera à l'ouverture des plis financiers.

Evaluation Financière des Offres

Les Offres retenues seront évaluées suivant la procédure suivante :

- Les erreurs arithmétiques seront rectifiées sur la base ci-après :
  - ✓ S'il y a contradiction entre le prix en chiffre et celui en lettre, le prix en toute lettre fera foi et le montant sera corrigé en conséquence.
  - ✓ S'il y a contradiction entre la valeur du prix au bordereau des prix et au détail estimatif, c'est la valeur inscrite au bordereau qui sera reportée dans le détail estimatif.
  - ✓ S'il y a une erreur de calcul dans le détail estimatif, celle-ci sera corrigée

- Le montant précisé sur l'Offre sera ajusté par le CERIMME conformément à la procédure ci-dessus tout en engageant la responsabilité du Soumissionnaire. Si le Soumissionnaire n'accepte pas la rectification du montant de l'Offre, son offre sera rejetée.

La commission retiendra l'offre, valable techniquement, jugée la moins disante.

ARTICLE 26 : PROCEDURE CONFIDENTIELLE

Les informations concernant l'examen, l'éclaircissement, l'évaluation et la comparaison des Offres ainsi que les recommandations pour l'attribution du Marché ne seront pas divulguées aux Soumissionnaires ni à toute autre personne qui n'est pas officiellement concernée par cette opération.

ARTICLE 27: DROIT D'ACCEPTER OU DE REJETER UNE OU TOUTES LES OFFRES :

Le CERIMME se réserve le droit d'accepter ou d'écarter toute Offre à tout moment avant l'attribution du marché, sans de ce fait, encourir une responsabilité quelconque vis-à-vis du ou des Soumissionnaire(s) concerné(s) ni être tenu d'informer le ou les Soumissionnaire(s) affecté(s) des raisons de sa décision.

Il ne sera pas donné suite à la présente Consultation si aucune Offre n'a été retenue à l'issue de la procédure ci-dessus décrite, ou si aucune des Offres n'est jugée acceptable eu égard aux critères fixés par le présent document.

Les décisions du CERIMME ne seront susceptibles d'aucun recours de la part des Soumissionnaires.
Le procès-verbal du jugement de l'appel d'offres ne peut être rendu public, ni communiqué aux Soumissionnaires.

ARTICLE 28 : SPECIFICATIONS TECHNIQUES

Lot1 : Acquisition équipements essais électriques/supports

N°	Equipements	Spécifications	Quantité
1	Enceinte climatique avec rayonnement ultra violet	-40°C à 200°C précision 1% programmable par palier 0-100% HR précision 1% programmable par palier volume utile : 1400 L Vieillissement par ultra violet	1
2	Transformateurs de puissance mono et triphasée	Transformateurs de puissance de 20KVA	2
3	Ballasts de référence	conforme à la norme CEI 60921 et CEI 61347-2	1
4	Calibres d'interchangeabilité pour lampes et douilles	selon EN 60061-3	1
5	Charges électriques triphasées/ monophasées	Charges électriques de trois natures différentes (capacitive, inductive et résistive) variable en facteur de puissance de tension 220-240V	3
6	Alimentation stabilisée variable	Entrée 380V~ ; sortie Variable linéairement 0-450V~, puissance 15 kVA	2

Lot2 : Acquisition équipements essais électriques/Bancs d'essais

N°	Equipements	Spécifications	Quantité
1	Banc de charge pour pile électrique	Banc selon les exigences de la norme EN 60086 sur piles électriques charge à appliquer sur les piles 0-3000Ω précision 0,1 Ω Programmation de la charge et de la durée et du nombre de cycle selon les exigences de la norme EN 60086-2 3 emplacements au moins pour chaque type de pile	1
2	Chambre à air calme pour la mesure de l'échauffement sur lampes	Chambre d'essai 3m*3m*2m selon toutes les normes sur lampes avec des thermocouples à pastille sur toutes les surfaces horizontales et verticales (pas 10cm) acquisition de la température jusqu'à 1300°C affichage de l'évolution de la température en temps réel et exploitation des données stockage des données mesurées pendant au moins 2 ans 300 entrées pour thermocouple de type K bobine pour thermocouple type K longueur 2000 m Température : -20 jusqu'à 300 °C	1
3	Sphère intégrante	Sphère d'un diamètre 1 m luxmètre associé 0-60 Klux fixé sur la sphère	1

LOT 3 : Acquisition équipements essais sur appareils à gaz/Supports

N°	Equipements	Spécifications	Quantité
1	Débit mètre à ultrasons portatif	Pour tous les liquides conducteurs du son présentant un pourcentage de gaz et de particules solides<10% du volume Vitesse d'écoulement 0.01-25 m/s incertitude de mesure ±0.5%	1
2	Débit mètre à ultrasons portatif	Pour les gaz : Gaz naturel/ Air comprimé/ Gaz combustibles/ Gaz érosifs/ Gaz corrosifs/ Gaz ultra-purs/ Gaz des usines de séparation des gaz de l'air bidirectionnel Précision ±0,5 à 1,0% pour Ve<0,3 m/s Température ambiante -18 à 60 °C	1
3	Détecteur de fuite multi gaz à ultrasons	Grande sensibilité de la cellule de mesure Multi gaz : . produit de combustion . combustible gazeux . gaz réfrigérant	1
4	Banc d'essai Etanchéité des appareils à gaz	Equipé de débitmètre et injecteurs calibrés	1
5	Pompes hydraulique (20 bar)	Installation à l'amont des bancs d'essai Muni d'une électrovanne commandée	2
6	Soufflerie équipé d'anémomètre	Essais pour contrôle d'extinction de flamme Vitesse variable et orientable	1
7	Centrale d'acquisition équipée de 64 sondes pt100	Précision de ±0.5 °C Large étendue de température	1
8	Camera thermographique	Précision de ±0.5 °C Large étendue de température Résolution excellente	1
9	Sonomètres	Essai de bruit Sensibilité importante Utilisation sur site Enregistrement et acquisition	1

LOT 4 : Acquisition équipements essais sur appareils à gaz/Analyseur de gaz

N°	Equipements	Spécifications	Quantité
1	Analyseur de gaz de combustion à absorbation infrarouge	Cellules : O2; CO; CO low; NO; NO low; NO2; CO2; SO2; CxHy et H2S Large gamme pour toutes les cellules Selon la norme EN30-1-1	1

LOT 5 : Acquisition équipements essais sur appareils à gaz/Banc d'essais

N°	Equipements	Spécifications	Quantité
1	Banc d'essais pour les appareils fonctionnant au GPL et au gaz naturel équipé d'un analyseur de gaz de combustion intégré	Test complet pour cuisine professionnelle Conforme à la norme NF EN 303 ainsi que ses différentes parties. Test complet de chauffe eau murale de grande puissance : - Multi produit - Mesure de débit eau - Régulation pression et mesure de débit gaz - Test sécurités - Test diélectrique - Connexion semi automatique - Mise en position mécanique - Enregistrement des résultats - Essais sur chaudière : - Mesure des débits, pressions, températures - Consommations - Mesure des émissions en cheminée - Transferts thermiques - Puissance thermique - Puissance chauffage ECS - Bilans - Rendements	1

LOT 6 : Acquisition équipements essais sur appareils à gaz/Chambre étanche

N°	Equipements	Spécifications	Quantité
1	Chambre étanche et conditionnée	Réalisation d'essais d'analyse de produit de combustion selon la norme EN 449 Equipée de ventilateur et analyseur de gaz automatique	1

Signature et cachet du concurrent

FORMULAIRE DE SOUMISSION

Intitulé de l'appel d'offres N° CER01/2015: Fourniture, livraison, installation et mise en service des équipements techniques des laboratoires du CERIMME dans le cadre du programme RSA.

A préciser le lot objet de la soumission :

□ Lot 1 : équipements essais électriques/Supports
□ Lot 2 : équipements essais électriques/Bancs d'essais
□ Lot 3 : équipements essais sur appareils à gaz/Supports
□ Lot 4 : équipements essais sur appareils à gaz/analyseur de gaz
□ Lot 5 : équipements essais sur appareils à gaz/Banc d'essais
□ Lot 6 : équipements essais sur appareils à gaz/Chambre étanche

Je, soussigné ……..…..…….. (Prénom, nom et qualité au sein de l'Entreprise) agissant au nom et pour le compte
de..... (Raison sociale et forme juridique de la société)
Pays……
Adresse du siège social de la société :
……..
Affilié à la CNSS sous le n°: ……..…..(1)
Inscrit au registre de commerce de …… (Localité) sous le n° .....(1)
N° de patente .....(1)

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés :

- après avoir pris connaissance du dossier du présent appel d'offres;
- après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature de ces équipements ;

- remet, revêtue de ma signature une offre de prix établie conformément au modèle figurant au dossier d'appel d'offres ;
- m'engage à exécuter le dit appel d'offres conformément au cahier des prescriptions spéciales et moyennant les prix que j'ai établi moi-même dans le bordereau des prix.

Fait à ……..... le .....

(1) : Pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence des documents équivalents.

(Signature et cachet du concurrent)

BORDEREAU DES PRIX LOT1

Lot1. Acquisition équipements essais électriques/Supports

Désignation	Quantité	Prix (1) unitaire Hors TVA	Prix total Hors TVA	Devise
Fourniture, livraison, installation et mise en service d'équipements pour essais électriques/Supports conformément au présent CPS du marché d'appel d'offres N° CER01/2015	1			
TOTAL				

Soit un montant (2) de (en lettre)

(1) : Pour les soumissionnaires non installés au Maroc, mentionner le prix DDP (Delivered duty paid) à l'exclusion de la TVA
(2) : Pour les soumissionnaires installés au Maroc, ajouter le montant de la TVA

BORDEREAU DES PRIX LOT2

LOT 2 : <u>Acquisition équipements essais électriques/Bancs</u>

Désignation	Quantité	Prix (1) unitaire Hors TVA	Prix total Hors TVA	Devise
Fourniture, livraison, installation et mise en service d'équipements pour essais électriques/Bancs d'essais conformément au présent CPS du marché d'appel d'offres N° CER01/2015	1			
TOTAL				

Soit un montant (2) de (en lettre)

(1) : Pour les soumissionnaires non installés au Maroc, mentionner le prix DDP (Delivered duty paid) à l'exclusion de la TVA
(2) : Pour les soumissionnaires installés au Maroc, ajouter le montant de la TVA

BORDEREAU DES PRIX LOT3

LOT 3 : <u>Acquisition équipements essais sur appareils à gaz/Supports</u>

Désignation	Quantité	Prix (1) unitaire Hors TVA	Prix total Hors TVA	Devise
Fourniture, livraison, installation et mise en service d'équipements pour essais sur appareils à gaz/Supports conformément au présent CPS du marché d'appel d'offres N° CER01/2015	1			
TOTAL				

Soit un montant (2) de (en lettre)

(1) : Pour les soumissionnaires non installés au Maroc, mentionner le prix DDP (Delivered duty paid) à l'exclusion de la TVA
(2) : Pour les soumissionnaires installés au Maroc, ajouter le montant de la TVA

BORDEREAU DES PRIX LOT4

LOT 4 : <u>Acquisition équipements essais sur appareils à gaz/analyseur de gaz</u>

Désignation	Quantité	Prix (1) unitaire Hors TVA	Prix total Hors TVA	Devise
Fourniture, livraison, installation et mise en service d'équipements pour essais sur appareils à gaz/Analyseur de gaz conformément au présent CPS du marché d'appel d'offres N° CER01/2015	1			
TOTAL				

Soit un montant (2) de (en lettre)

(1) : Pour les soumissionnaires non installés au Maroc, mentionner le prix DDP (Delivered duty paid) à l'exclusion de la TVA
(2) : Pour les soumissionnaires installés au Maroc, ajouter le montant de la TVA

BORDEREAU DES PRIX LOT5

LOT 5 : <u>Acquisition équipements essais sur appareils à gaz/Banc d'essais</u>

Désignation	Quantité	Prix (1) unitaire Hors TVA	Prix total Hors TVA	Devise
Fourniture, livraison, installation et mise en service d'équipements pour essais sur appareils à gaz/Bancs d'essais conformément au présent CPS du marché d'appel d'offres N° CER01/2015	1			
TOTAL				

Soit un montant (2) de (en lettre)

(1) : Pour les soumissionnaires non installés au Maroc, mentionner le prix DDP (Delivered duty paid) à l'exclusion de la TVA
(2) : Pour les soumissionnaires installés au Maroc, ajouter le montant de la TVA

BORDEREAU DES PRIX LOT6

LOT 6 : <u>Acquisition équipements essais sur appareils à gaz/Chambre étanche</u>

Désignation	Quantité	Prix (1) unitaire Hors TVA	Prix total Hors TVA	Devise
Fourniture, livraison, installation et mise en service d'équipements pour essais sur appareils à gaz/ Chambre étanche conformément au présent CPS du marché d'appel d'offres N° CER01/2015	1			
TOTAL				

Soit un montant (2) de (en lettre)

(1) : Pour les soumissionnaires non installés au Maroc, mentionner le prix DDP (Delivered duty paid) à l'exclusion de la TVA
(2) : Pour les soumissionnaires installés au Maroc, ajouter le montant de la TVA